

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 Août 2024

Présents : LANGLADE Rose, GIACOMIN Marie-Christine, IRAZOQUI Maïlys, BROCHET Jean-Luc, DUTILH Christian, FAURE Patrice, LABAT Alcide.

Absents excusés : FARAVELON Laurianne (pouvoir donné à Mme IRAZOQUI), GRANDCLAUDON Bernard (pouvoir donné à Mme LANGLADE)

Secrétaire de séance : IRAZOQUI Maïlys

Date de convocation : 21 août 2024

La séance est ouverte à 19H00.

Ordre du Jour :

- Débat sur le PADD en présence de M. CALIOT
- Participation fournitures scolaires 2024
- Protection sociale complémentaire agents
- Zones ZRR
- Vente maison Delamare
- Préparation fêtes
- Questions diverses

Monsieur Caliot débute la séance en expliquant aux élus les orientations du PADD. Ce document a d'autant plus de valeur qu'il synthétise les principaux axes de développement du territoire pour les années à venir. Un procès-verbal conclut le débat.

Madame GIACOMIN doit s'absenter et donne procuration à M. DUTILH.

1. **Lecture du PV de la dernière réunion**

Le PV de la séance du 3 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. **Fournitures scolaires**

L'ensemble du Conseil Municipal approuve une participation à 100% de l'achat des fournitures scolaires.

3. **Protection sociale complémentaire des agents**

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) a introduit l'obligation de participation des employeurs publics :

- au 1er janvier 2025 pour la PRÉVOYANCE ;
- au 1er janvier 2026 pour la SANTÉ.

Les montants de participation minimum inscrits dans le décret du 20 avril 2022 :

- Pour le risque PRÉVOYANCE, la participation ne pourra être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit 7 €.
- Pour le risque SANTÉ, cette participation ne pourra être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, soit 15 €.

Une réunion sur ce sujet ayant lieu le 3/09 avec l'Association des Maires, le Conseil décide d'attendre d'avoir des informations complémentaires pour délibérer.

4. Zones ZRR

Une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des Zones France Ruralités Revitalisation (ZRR), notamment en matière de locaux de tourisme et de chambres d'hôtes (pour des activités en démarrage), peut être accordée par les services fonciers sur délibération du Conseil Municipal.

Considérant que la commune compte 3 projets en cours, susceptibles d'être concernés, Le Conseil approuve à l'unanimité le vote de cette exonération.

5. Vente maison Delamare

Dans le cadre de la maison Delamare, un chemin communal passe par la propriété. On attend le plan du notaire, mais le chemin ne sera pas cédé sans un échange de la route.

6. Questions diverses

- Proposition de motion pour l'enquête publique de défrichement : les membres du Conseil la signent.
- Location logement Presbytère : les locataires partiront à la fin du mois ; Ludovic Mahieu s'est manifesté : accord à l'unanimité.
- Vente bois : 325 stères ont été vendus pour 5 381,64€ brut (sans déduire les 12%).
- Facture déchets de venaison : l'ACCA indique une hausse de 161€ par rapport à l'an dernier, car plus de gibier abattu (environ 30 sangliers et 1 cerf en plus).
- Fêtes 2024 : présentation du programme. Il est demandé d'être présent à 11H30 pour ceux qui le peuvent, afin de préparer l'apéritif communal.

La séance est levée à 22H00.

Le Maire

La secrétaire de séance